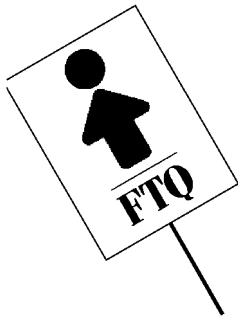


# SPECA • HEBDO

SPECA-HEBDO • Volume 26 / Numéro 6 • Mercredi 19 octobre 2005

[www.speca.ca.edu](http://www.speca.ca.edu)



## Manifestation du Front Commun (CSN-FTQ) à Montréal

**Le samedi 29 octobre 2005**

Rassemblement :

12h, devant le 500 René-Lévesque Ouest  
(métro Square Victoria ou métro McGill)

**Départ de la marche : 13 h**

La manifestation vise à envoyer un message clair au  
Conseil du trésor et aux associations patronales :

## IL FAUT NÉGOCIER !

Un appel tout spécial est lancé aux syndicats de la grande région de Montréal. Cette manifestation constitue un moment charnière de notre plan d'action : le succès de cette opération repose sur notre capacité de mobiliser largement nos membres et particulièrement celles et ceux qui participent moins souvent aux activités syndicales.

**La marche sera ponctuée d'animations.  
Bienvenue aux personnes costumées!**

## RAPPEL

### ASSEMBLÉE SYNDICALE

du 20 octobre à 14 h 15  
au Salon des personnels



### ASSEMBLÉE SYNDICALE ET SOUPER

du 26 octobre à 17 h 30  
à la cafétéria du bloc G



### CONTESTATION DE LA LISTE D'ANCIENNETÉ

DATE LIMITE : 9 novembre 2005



### INSCRIPTION AU DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL DU 10 DÉCEMBRE 2005

DATE LIMITE : 28 octobre 2005

## ... SOMMAIRE ...

- Les grands enjeux de notre négociation sectorielle . . . . . 2
- Entente de principe dans les CPE : un bel exemple de désinformation! . . 3
- Appui de la FNEEQ aux enseignants de la Colombie-Britannique . . . . . 4
- L'année 2005-2006 à la Fondation du Collège . . . . . 5

# Les grands enjeux de notre négociation sectorielle

## Introduction

Il faut d'abord rappeler que notre convention collective est échue depuis le 30 juin 2002. Bien entendu, le Code du travail du Québec prévoit que les mêmes règles et conditions de travail s'appliquent tant qu'une nouvelle convention n'est pas négociée et signée entre les parties, ceci afin d'éviter que nous nous retrouvions dans un vide juridique. Pour la partie que le statu quo satisfait, c'est donc une pratique de plus en plus répandue que de faire traîner en longueur les négociations. Surtout lorsque cela évite à l'État-employeur de verser les augmentations salariales que tous, sauf Madame Jérôme-Forget et Monsieur Charest, reconnaissent comme étant justes et méritées.

## Le déroulement « normal » des négociations

L'État ayant légiféré en la matière, nous aurions donc dû déposer nos demandes en janvier 2002, l'État-employeur devant déposer son projet patronal de convention dans les mois suivant notre dépôt. Donc, selon cet échéancier légal, la nouvelle convention aurait dû être signée vers la fin de l'année 2002, prenant effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet de la même année. Avec un peu de retard, c'est-à-dire dès le début de l'hiver 2002, les syndicats affiliés à la FNEEQ ont commencé les consultations sur un projet de convention. Ces consultations ont été interrompues par l'offre du Conseil du trésor de prolonger les conventions collectives d'une année en échange d'une augmentation salariale de 2%. Cette prolongation devait permettre la fin des études et de la négociation sur l'équité salariale. Elle permettait ainsi au gouvernement péquiste, alors en place, de ne pas avoir à «confronter une élection» provinciale au même moment que des moyens de pression des employés de l'État.

Nous, les enseignants de cégeps de la FNEEQ et de la FAC, avons été parmi les seuls groupes à refuser cette prolongation parce que le niveau d'insatisfaction face à notre convention collective était généralisé. Nous avons alors finalisé nos demandes et nous les avons déposées en février 2003. Les très nombreuses séances de négociation tenues depuis n'ont servi qu'à les expliquer à la partie patronale.

## Et maintenant ...

Nous voici donc, 40 mois plus tard, vivant toujours nos insatisfactions face à un gouvernement qui n'a pas bougé d'une semelle et qui préfère investir dans des campagnes de publicité et de dénigrement de ses employés plutôt que de véritablement négocier. Et puisque ce gouvernement a pris la précaution de bien diviser les troupes, d'abord en obligeant des campagnes de maraudage dans le secteur de la santé, puis en désynchronisant les autres par ses avancées aux tables sectorielles de l'éducation primaire secondaire et auprès du syndicat des fonctionnaires provinciaux, ce qui reste du Front commun a décidé d'opter pour une stratégie où il n'est plus question de mettre de l'avant nos revendications sectorielles autant que certains le souhaiteraient et où on tentera d'arriver à un règlement de table centrale sans un véritable plan d'action. Pour nous, un véritable plan d'action aurait une perspective plus lointaine, au moins jusqu'à l'hiver 2006, au cas où la négociation ne débloquerait pas cet automne. Mais surtout, un tel plan n'exclurait pas d'emblée le recours à la grève générale, seule réponse appropriée au mépris inqualifiable de ce gouvernement pour ses salariés.

## Les demandes sectorielles

Notre convention collective a beaucoup évolué depuis la création des cégeps. À partir d'un petit livret d'une cinquantaine de petites pages nous sommes parvenus à une brique de plus de trois cents pages comprenant plusieurs annexes autant pour spécifier certaines conditions de travail particulières (au Centre québécois de formation en aéronautique, par exemple) que pour préciser certains éléments (liste des disciplines, annexe définissant l'heure «exquise», etc.). Ces ajouts n'ont pas toujours constitué des gains, du moins selon l'analyse de l'assemblée syndicale d'Ahuntsic. Et quand ce fut le cas, il arriva que le Ministère de l'Éducation ou le Conseil du trésor se hâtent de modifier les règles du jeu, en changeant par exemple les règles qui génèrent les ressources. Ainsi nous nous retrouvons actuellement avec nombre de demandes pour plusieurs des

→ → Suite de la page 2

chapitres de cette convention. Essentiellement, on pourrait les résumer ainsi :

1. augmentation des ressources d'enseignement (volet 1)
2. augmentation des ressources d'enseignement (volet 2)
3. augmentation des ressources d'enseignement (volet 3)
4. intégration complète de la formation continue
5. amélioration des mécanismes de l'acquisition de la permanence
6. amélioration des mécanismes de sécurité d'emploi
7. amélioration ou introduction d'améliorations sur une foule d'autres points tels les congés, la conciliation travail-famille, les départements et leur coordination, etc.

Comme on peut le constater, il y a loin entre nos demandes et le mutisme des représentants patronaux à la table de négociation.

## Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes

### IPC

Augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en 2003 : 2,5 %

Augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en 2004 : 1,9 %

Augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en 2005 : 2,2 % (moyenne des huit premiers mois)

### Augmentations de salaire prévues dans le secteur privé

2005 : 3,3 %, selon AON

2005 : 3,1 %, selon Watson Wyatt

2006 : 3,2 % selon Mercer

### Notre demande

2004 : 3%

2005 : 3 %

2006 : 2,5 %

2007 : 2,5 %

2008 : 2,5 %

Avec une clause de protection du pouvoir d'achat

Le 6 octobre 2005

## Entente de principe dans les CPE : un bel exemple de désinformation!

Nous vous avons écrit, la semaine dernière, que notre négociation dans le secteur public était éminemment politique et que dans ce contexte, l'utilisation des médias jouait un rôle non négligeable. Nous venons d'en avoir une nouvelle preuve, avec ce que tente de faire le gouvernement d'une entente de principe survenue dans les centres de la petite enfance (CPE).

Après avoir présenté faussement, et dénoncé à plusieurs reprises, que les CPE était le fer de lance de la négociation du secteur public, la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Carole Théberge, a utilisé hier l'entente de principe pour faire croire que le cadre financier du gouvernement était admis. Rien n'est plus faux!

Dans les faits, l'entente conclue n'est pas différente de celles que signent la plupart de nos syndicats du privé,

pour lesquels les clauses salariales sont systématiquement reprises du secteur public.

### Le cadre du gouvernement est défoncé

Les centres de la petite enfance sont sans but lucratif et ne font pas partie du secteur public. De tout temps, la bataille principale de ces syndicats a été celle de l'équité salariale. La quasi-totalité des membres de ces syndicats sont des femmes et leur salaire a longtemps avoisiné le salaire minimum, avec des avantages sociaux presque inexistants.

Heureusement, il y a eu beaucoup de rattrapage au cours des dernières années, à la suite de luttes qui ont inclus le recours à la grève.

→

→ → Suite de la page 3

L'entente de principe des CPE doit être appréciée au regard de leur situation particulière. Ce à quoi les syndicats des CPE ont consenti, c'est à accepter à l'avance les augmentations qui seront négociées dans le secteur public, et à continuer les travaux sur l'équité salariale à partir d'un minimum de 6,3% déjà admis par le gouvernement, mais jugé insatisfaisant par les syndicats. Déjà donc, dans les faits, le cadre financier de madame Jérôme-Forget est défoncé, puisque le plancher admis est de 14,3%. Ce n'est évidemment pas sur ce dernier élément que la ministre Thériault a insisté lors de sa conférence de presse.

Cette entente de principe, qui ne sera pas recommandée aux membres avant que l'ensemble des paramètres n'aient été déterminés, avait été mise de l'avant dès le mois d'août par la partie syndicale.

On voit que le portrait de la situation est passablement différent que l'image que le gouvernement veut en donner. Par le biais d'une conférence de presse tenue ce matin à Québec, en marge du conseil confédéral, la CSN a réagi vivement aux interprétations lancées aux médias par le gouvernement. Nous espérons que la presse écrite et électronique pourra rectifier les faits. Mais en attendant, nous avons cru important de donner à tous nos syndicats la possibilité de remettre les pendules à l'heure pour leurs membres, à qui nous vous suggérons d'envoyer le présent texte.

Syndicalement,

Jean Trudelle  
2<sup>e</sup> vice-présidence, FNEEQ-CSN

## Lettre d'appui de la FNEEQ aux enseignants de la Colombie-Britannique

Madame Jinny Sims,  
présidente, *British Columbia Teachers' Federation*

Au nom des 76 syndicats et des 23 500 membres de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN), nous tenons à exprimer tout notre soutien dans la lutte entreprise par vos syndicats pour obtenir le respect et la reconnaissance du travail des quelque 42 000 enseignantes et enseignants de Colombie-Britannique, membres de la *British Columbia Teacher's Federation* (BCTF).

Le combat que vous menez pour le soutien à l'école publique est aussi le nôtre. Les attaques de gouvernements néolibéraux à l'égard des services publics se multiplient. On veut faire passer pour des fatalités budgétaires ce qui n'est autre chose que des choix politiques faits en faveur du désengagement de l'État au bénéfice du secteur privé.

Il faut rappeler que depuis 1993, le gouvernement de Colombie-Britannique impose la convention collective à ses enseignantes et ses enseignants. À cela s'ajoute le fait que le gouvernement de Gordon Campbell a récemment retiré le droit de grève au personnel enseignant. Malgré cela, les membres de la BCTF ont voté à plus de 90% en faveur de la grève générale illimitée, une décision courageuse dans ce contexte de droits bafoués.

Nous suivons les événements à travers les médias et nous voulons ajouter notre voix à celles et ceux qui sont choqués de la décision de la Cour suprême de Colombie-Britannique qui heurte directement le droit et la liberté d'association dans l'État canadien. Cette décision de geler les avoirs du syndicat est inacceptable, car elle vous empêche d'offrir un secours financier à celles et ceux qui luttent pour leur reconnaissance.

### Des demandes légitimes

La *British Columbia Teacher's Federation*, dont les membres font face à un gel de salaire de plus de dix ans, demande notamment des augmentations de 15% sur trois ans et une baisse du ratio prof/élèves.

La fédération syndicale exige de plus le droit à une négociation pleine et entière de ses conditions de travail.

Que des gens se tiennent debout dans un tel contexte est une véritable source d'inspiration pour nos propres batailles.

Soyez assurés de notre appui le plus complet.

Exécutif de la FNEEQ (CSN),  
le 14 octobre 2005



## L'année 2005-2006 à la Fondation du Collège

Bonjour à vous tous! Je profite du lancement de la campagne auprès du personnel pour vous faire part de l'organisation du travail à la Fondation cette année et de ses activités d'autofinancement.

Comme je me fais plus souvent interpellé pour discuter de la Fondation que de mes élèves, je tiens à préciser que je suis d'abord et avant tout enseignante. Ma fonction de directrice de la Fondation représente hebdomadairement sept heures reconnues de mon temps vouées à m'assurer que le programme de bourses étudiantes du Collège sera financé annuellement, et à développer le programme de bourses corporatives (qui vise les élèves de différents programmes d'études plutôt que l'ensemble des élèves du Collège). Si j'en crois un article de *La Presse* qui dit que les professeurs de cégep n'enseignent que 15 heures par semaine, cela me ferait une semaine de travail de 22 heures. Heureusement, deux chargées de projet viennent m'épauler dans cette considérable tâche et oeuvrent avec moi afin de planifier le prochain mandat de la Fondation 2006-2011 (Andrée Faucher) et d'évaluer les besoins de gestion informatisée de l'organisme (Brigitte Lavallée).

La Fondation préserve comme seul et unique mandat le financement du programme de bourses étudiantes du Collège pour les cinq prochaines années. Cependant, nous nous questionnons à savoir si nous pourrions planifier une campagne majeure de financement, afin de capitaliser pour les années futures, ou encore, afin de financer un projet exceptionnel qui adviendrait entre 2006 et 2011. Un automne aussi très occupé à la Fondation!

La campagne auprès du personnel est présentement lancée et je vous invite à contribuer par un don unique ou par prélèvement sur paie au financement du programme de bourses étudiantes du Collège. Votre contribution est importante : elle servira à financer des bourses en aide financière, elle encouragera les élèves à poursuivre leurs études et elle félicitera ceux et celles qui ont réussi! Annuellement, plusieurs collègues partent à la retraite et il est important de remplacer ces donatrices et donateurs par de nouveaux membres à la Fondation. Ce sont les élèves qui en bénéficieront. Merci à tous ceux et celles qui contribuent annuellement ainsi qu'aux nouvelles donatrices et nouveaux donateurs.

Les activités de la Fondation se dérouleront majoritairement à l'hiver 2006, laissant ainsi le temps de bien négocier nos conditions de travail. Au plan 2005-2006, les activités traditionnelles reviendront : présence lors de la Semaine des artisans (AGORA), vente des roses en chocolat à la Saint-Valentin (en association avec l'ARCA et la Coop Ahuntsic), bazar du printemps (6 mai 2006) et une activité sociale : atelier culinaire et/ou dégustation (avril 2006).

Merci pour votre soutien au programme de bourses étudiantes du Collège,

Geneviève Karam,  
*Enseignante en Économie, au département des Sciences  
sociales et Directrice de la Fondation du Collège Ahuntsic*